



Séance du 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, DIRIBERRY Mathieu

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

ATHANASE Pierre, BERTHOMÉ Mathieu, CAPLANNE Séverine, DELPUECH Karine, DUCAMP Séverine, DULUCQ David, GARAT Damien, GAYSSOT Cyril, GRANDJEAN Anita, GROCCQ Eric, ILLI Dominique, LABEYRIE Bertrand, LAMACHE Alexandre, LASSERRE Elisabeth, LESTAGE Michel, LUC Evelyne, NIAnt Sandrine, PESQUE Christelle, SARRAUTE Franck

Procurat ion(s) :

M. FORGUES Jean-Pierre a donné procurat ion à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme MENSAN Patricia a donné procurat ion à M. Pierre ATHANASE

Date de la convocation
24 février 2023

Etai(en)t absent(s) :

Mme BERNARDI Jessica

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : DELPUECH Karine

et publication du

__/__/__

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Pierre ATHANASE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons à la clôture de l'exercice.

Pierre ATHANASE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**DECISION,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Geours-de-Maremne

Le Maire, DIRIBERRY Mathieu

